

Canet, le 30 janvier 2023

PROCES VERBAL
COMMISSION HYGIENE ET SECURITE

Jeudi 26 janvier 2023 - 13h30

Etaiet présents :

Madame GENEIX Florence, Proviseur
Monsieur LAHOGUE Arnaud, Proviseur Adjoint
Monsieur TOMAS Jean-Pierre, Gestionnaire
Madame DUQUESNOY Soria, Secrétaire d'intendance
Madame ANGLADA Cécile, CPE
Monsieur LAGANE Philippe, DDFPT
Madame SANCHEZ Eli, professeur
Monsieur INGLES Franck, chef de cuisine
Madame DUNIS Marie-Christine, ARL
Monsieur FABREGAT Joseph, ARL

Présentation et rappel :

La commission d'Hygiène et de Sécurité a un rôle consultatif et émet des avis sur toutes les questions relatives à la sécurité, à la santé et à l'hygiène. Elle signale les éventuels risques existant dans l'établissement et fait toutes les propositions utiles pour y remédier et promouvoir la formation à la sécurité.

Les registres obligatoires sont les supports d'information privilégiés de la CHS :

- **Le registre de sécurité** (visite de la commission de sécurité, exercices d'évacuation, passages des organismes de contrôle...)

Ce registre est déposé au bureau du gestionnaire. Il s'agit au niveau du lycée de plusieurs registres : 1 par bâtiment.

- **Le registre d'hygiène et de sécurité** (problèmes d'hygiène et de sécurité rencontrés par les membres de la communauté éducative...)
- **Le registre spécial destiné au signalement d'un danger grave et imminent** par un membre du CHS ou par un agent (pour toute personne voulant bénéficier du droit de retrait).

Ces deux registres se trouvent également au bureau du gestionnaire.

Une application sur le site du Rectorat permet de signaler un problème d'hygiène et de sécurité ou de signaler un danger grave et imminent.

Aller sur le portail ARENA, choisir Intranet, Référentiels et Outils, puis Autres Outils et cliquer sur Registre Santé Sécurité Travail

Les rapports sont établis par des organismes de contrôle agréés, indépendants de l'établissement. Il s'agit des rapports de vérification des installations électriques, du réseau de gaz, des extincteurs, du SSI...

Ils sont diffusés pour information auprès de la Région, propriétaire des locaux ainsi qu'à notre équipe d'entretien pour intervention.

La mise en œuvre d'une démarche globale de prévention avec une évaluation des risques se traduit par la rédaction du document unique voté au conseil d'administration de novembre 2015.

Le DUER : Document Unique d'Evaluation des Risques :

Reprenant une directive européenne, le décret du 5 novembre 2001 contraint les entreprises et les établissements à s'engager dans un processus dynamique et volontaire de gestion des aspects sécurité et santé au travail. Nous sommes tenus de consigner dans un document unique la synthèse de l'évaluation de chacun des risques professionnels identifiés dans chaque unité de travail. Cet inventaire doit servir à établir un plan d'action relatif à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail.

Il est nécessaire que notre DUER soit actualisé en prenant en compte le volet « risques psycho-sociaux ».

Le DUER recense 14 unités de travail et pour chacune d'elles, un référent sera désigné. Ce groupe de travail constitué, fera remonter pour chaque unité, les améliorations à apporter ainsi que les risques psycho-sociaux associés.

Le PPMS : Plan Particulier de Mise en Sûreté

Les dégâts causés par les tempêtes de 1999 puis la catastrophe de Toulouse ont renforcé la nécessité de savoir répondre à une situation de crise. C'est la notion de risque majeur.

C'est pourquoi, depuis 2002, il est obligatoire de réaliser un Plan Particulier de Mise en Sûreté destiné à apporter la meilleure réponse permettant de faire face à la gravité d'une situation d'accident majeur en attendant l'arrivée des secours (inondation, incendie de forêt, risque chimique...).

Le PPMS du lycée Rosa Luxemburg a été présenté et adopté lors du conseil d'Administration du 11 avril 2013.

Un exercice relatif à l'intrusion-attentat a été réalisé durant le mois de septembre à la demande des services départementaux. Il se traduit par le confinement des membres de la communauté éducative

Les travaux :

- Changement des luminaires du réfectoire et de l'entrée du self
- Installation des panneaux de protection des murs au bâtiment C
- Dans le courant de l'année, les travaux d'accès par badges du bâtiment C et du garage à vélo ont commencé. Le matériel restant devrait être posé au mois de mars.

- **Des travaux d'accessibilité** ont eu lieu afin d'être véritablement dans les normes pour accueillir des personnes handicapées.

L'attestation d'accessibilité a été envoyée par les Services de la Région puisque les travaux ont été réceptionnés mais quelques désordres subsistent. Une liste de ces désordres va être envoyée à notre correspondant régional.

Bilan des levées de réserve de la dernière commission de sécurité :

La commission pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique a visité le lycée le 23 mars 2021. Elle a une périodicité de 3 ans.

Un avis favorable de poursuite de l'ouverture au public a été donné par la mairie sous réserve de lever l'observation concernant le local des produits dangereux de l'atelier plasturgie.

L'entreprise titulaire de ce marché, vient d'être désignée et les travaux auront lieu aux prochaines vacances.

Modification des points de rassemblements pour évacuation incendie :

Le dernier exercice d'évacuation réalisé le 14 septembre nous amène à proposer un changement au niveau du lieu de rassemblement des élèves et du personnel.

Il y a désormais trop de classes rassemblées sur le plateau sportif qui accueille également 3 bâtiments préfabriqués.

Après discussion, il est convenu que les points de rassemblements seront identifiés par couleur et par bâtiment, toujours sur le plateau sportif.

Information sur les capacités d'accueil des élèves du lycée :

Au mois de décembre, les services du Rectorat ont informé par téléphone, que le collège de Saint Cyprien allait être rattaché dès la rentrée prochaine au lycée d'Argeles. Un des motifs avancé est que « nous sommes pleins comme un œuf et que

nos élèves ne sont pas en sécurité ». Nous réfutons fermement cet argument car selon les procès verbaux des commissions de sécurité, nos capacités d'accueil, en terme de sécurité, sont parfaitement adaptées à notre effectif.

Ce rééquilibrage des effectifs ne se fera finalement qu'à la rentrée 2024, après concertation pilotée par les services départementaux.

La séance est levée à 14h50.



Le gestionnaire,

Jean-Pierre TOMAS